



## FICHE D'INSCRIPTION – ANNEE 2025 / 2026

### ELEVE 1

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Adresse :

Code postal / ville :

Téléphone :

Email :

(En majuscules)

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MINEURS :

Coordonnées des personnes à joindre en cas de problèmes, si différentes de celles indiquées ci-dessus.

Nom/Prénom parent 1 :

Téléphone :

Nom/Prénom parent 2 :

Téléphone :

Autres personnes à prévenir :

## COURS CHOISI(S) :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	SAMEDI
Salle de la médaille	Salle Pierre Curie	Salle Pierre Curie	Salle Pierre Curie	Salle Pierre Curie
<input type="checkbox"/> 17H00/17H45 Eveil 4/5 ans (MS/GS)  165 €	<input type="checkbox"/> 17H00/18H00 Primaires 1 6/7 ans (CP/CE1)  185 €	<input type="checkbox"/> 17H30/18H30 Primaires 2 8/9 ans (CE2/CM1)  185 €	<input type="checkbox"/> 10H00/13H00 Atelier Chorégraphique  185 €  1 samedi/mois (11 séances) En + d'un autre cours Avancé, à partir de 15 ans	
<input type="checkbox"/> 17H45/19H00 Pré-ados 10/11 ans (CM2/6 <sup>ème</sup> )  205 €	<input type="checkbox"/> 18H00/19H30 Ados 1 12/14 ans (5 <sup>ème</sup> /3 <sup>ème</sup> )  225 €	<input type="checkbox"/> 18H30/19H30 Activ'stretch  185 €		
<input type="checkbox"/> 19H00/20H15 Danse africaine Deb/inter  230 €	<input type="checkbox"/> 19H00/20H00 Activ'stretch  185 €	<input type="checkbox"/> 19H30/21H00 Ados 2 15/18 ans (lycée)  225 €	<input type="checkbox"/> 19H30/21H00 Adultes Deb/inter  225 €	
<input type="checkbox"/> 20H15/21H30 Danse africaine Avancé  230 €	<input type="checkbox"/> 20H00/21H30 Adultes Avancé  225 €			
<b>+ 25 € Frais d'inscription/élève</b>				

Dates de l'atelier chorégraphique : 20/09, 11/10, 15/11, 13/12, 10/01, 07/02, 07/03, 28/03, 11/04, 30/05, 13/06

<b>25 € x ...</b> <i>Frais d'inscription X nbre d'élèves</i>	=
Tarif cours 1	
Tarif cours 2	
Tarif cours 3	
Tarif cours 4	
Réduction*	-
<b>TOTAL</b>	=

\* Réduction pour plusieurs cours pour le même élève ou au sein d'une même famille :

- . 2 cours = 15 € de réduction
- . 3 cours = 20 € de réduction
- . 4 cours = 25 € de réduction

## **REGLEMENT DE(S) COTISATION(S)**

Inscription(s) non validée(s) dans l'attente du paiement

### PAIEMENT DES COTISATIONS :

- Par carte bancaire
- Par chèque(s)

*Les règlements en plusieurs fois ne sont acceptés que pour les paiements par chèques.*

### **REGLEMENT DES COTISATIONS PAR CARTE BANCAIRE**

Paiement en ligne sécurisé, par HelloAsso :



### **REGLEMENT DES COTISATIONS PAR CHEQUE(S)**

Nombre d'encaissements souhaités : .....

Tous les chèques doivent être donnés lors de l'inscription :

- . Par courrier, au siège social de Choréa Corps (11, passage Boileau 37700 SPDC)
- . En main propre lors des permanences d'inscription

Le nom de l'élève doit impérativement être noté au dos des chèques.

REGLEMENT : écrire le montant de chaque chèque

	15 octobre 2025	15 novembre 2025	15 décembre 2025	15 janvier 2026	15 février 2026	15 mars 2026
Chèque N°1	<input type="text"/>					
Chèque N°2	<input type="text"/>					
Chèque N°3	<input type="text"/>					
Chèque N°4	<input type="text"/>					
Chèque N°5	<input type="text"/>					
Chèque N°6	<input type="text"/>					

## **DOCUMENTS À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT**

Inscription validée à réception de ces documents

1 / Règlement des cotisations et des frais d'inscription.

2 / Un certificat de non contre-indication à la pratique de l'activité choisie (valable 3 ans).

- par courrier au siège social de Choréa Corps (11, passage Boileau 37700 SPDC)

- par mail ([choreacorps.asso@gmail.com](mailto:choreacorps.asso@gmail.com)) en envoyant le scan (ou photo) du certificat

---

### **ELEVE MINEUR**

#### **AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné(e),

Père/mère de l'enfant :

- Autorise les responsables de l'association Choréa Corps, ainsi que le professeur de danse, à prendre toutes les décisions d'ordre médical ou chirurgical s'il est impossible de me joindre à temps.
- Atteste que mon enfant est sous mon entière responsabilité avant et après le cours.
- Autorise l'association Choréa Corps à photographier ou à filmer mon enfant, et à utiliser les images pour la communication de l'association.

### **ELEVE MAJEUR (E)**

Je soussigné(e),

- Autorise l'association Choréa Corps à me photographier ou à me filmer, et à utiliser les images pour la communication de l'association.

# **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

## **Article 1 : Conditions d'admission au cours**

L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur et n'est définitive qu'après :

- . Réception de la fiche d'inscription complétée et signée par les parents ou les élèves majeurs
- . Règlement de cotisation et frais d'inscription
- . Remise du certificat médical valable pour l'année complète. En cas de non remise du certificat dès le premier cours, le professeur est en droit de refuser l'élève en cours.

## **Article 2 : Règlement des cotisations**

Le règlement se fait pour une année scolaire, de septembre à juin.

Il n'y a cours ni les jours fériés ni pendant les congés scolaires.

Toute activité interrompue sur l'initiative de l'élève ne donne lieu à aucun remboursement. Les cas de force majeure peuvent faire l'objet d'une étude particulière par le bureau de l'association.

## **Article 3 : Radiation**

La qualité d'élève se perd sans indemnité en cas de :

- . Non-paiement des cotisations
- . Non-respect des locaux et du matériel
- . Faute grave, telle que manque de respect envers les élèves ou le professeur
- . Toute personne perturbant le bon déroulement des cours peut être exclue sur décision du professeur

## **Article 4 : Organisation des cours**

Pour le bon déroulement des cours, la présence des parents n'est pas autorisée, sauf exception.

Il est demandé aux élèves de respecter les horaires et d'être assidus aux cours afin de ne pas perturber la progression du travail de l'année, ainsi que la préparation du spectacle.

Le professeur notera les présences en début de cours.

Les élèves s'engagent à participer au spectacle de fin d'année. Dans le cas contraire, le professeur doit être prévenu dès le début de l'année.

Pour d'évidentes raisons sanitaires, les élèves sont invités à ne pas assister aux cours en cas de maladie contagieuse.

Par sécurité, il est demandé aux parents d'accompagner leurs enfants jusqu'à la salle afin de s'assurer de la présence du professeur et d'attendre le début des cours.

Les parents doivent être présents dès la fin du cours pour prendre en charge leurs enfants.

Le professeur n'est pas tenu de surveiller les enfants avant et après le cours.

Les élèves sont invités à porter une tenue de danse adaptée, conseillée par le professeur, et les cheveux doivent être attachés.

Les chewing-gums et les cigarettes sont interdits, les téléphones doivent être éteints.

Les élèves sont invités à ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires : l'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets.

## **Article 5 : Responsabilité**

L'association a souscrit pour l'ensemble des élèves une assurance Responsabilité Civile et Dommages Corporels.

Toute victime d'accident survenu pendant le cours devra en aviser immédiatement le professeur qui fera une déclaration d'accident.

La victime devra remettre un certificat médical descriptif pour une éventuelle prise en charge.

En cas d'urgence au sein du cours, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires auprès des secours et à contacter les personnes à joindre.

## **Article 6 : Droit à l'image**

L'association est autorisée à utiliser les photographies ou les films de ses élèves pris lors des cours, stages, spectacles, dans le cadre de sa communication visuelle ou audiovisuelle. En cas de refus, en faire la demande par écrit.

Je, soussigné(e),

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association Choréa Corps et m'engage à le respecter.

---

L'association Choréa Corps s'engage à ne communiquer à aucun autre organisme ou personne les informations personnelles fournies dans ce formulaire d'inscription.

---

Date

Signature